



INSTITUT DE FRANCE

Paris, le 12 octobre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fondation Kenza-Institut de France

Appel à candidature pour 4 bourses d'études à l'étranger dans les domaines des beaux-arts et de l'histoire de l'art

La Fondation Kenza–Institut de France lance aujourd'hui son dixième appel à candidature pour l'attribution de **4 bourses** permettant à des **étudiants en beaux-arts et en histoire de l'art**, issus d'établissements d'excellence en France, de poursuivre des **études supérieures à l'étranger**.

Le montant des bourses pour **l'année universitaire 2019-2020**, variable en fonction du pays de destination des étudiants, est au **maximum de 10 000 €**

Pour être éligible, les étudiants doivent remplir les conditions suivantes :

- Être citoyen français et avoir moins de 28 ans au 1^{er} janvier 2019 ;
- Être diplômé du baccalauréat et poursuivre actuellement des études supérieures, principalement dans l'un des établissements suivants : École du Louvre, École nationale supérieure d'art (Bourges, Dijon, Nancy, Nice-Villa Arson, Limoges-Aubusson), École nationale supérieure d'arts Paris-Cergy, École nationale supérieure des beaux-arts (Paris, Lyon), Studio national des arts contemporains (Le Fresnoy), Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Sorbonne Université, Université Sorbonne Nouvelle (Paris III)
- Envisager des études **non doctorales** à l'étranger en beaux-arts ou en histoire de l'art pour l'année universitaire 2019-2020.

Pour postuler à ces bourses, merci de renvoyer le dossier de candidature disponible sur le site internet de la fondation, **avant le 15 décembre 2018 à midi**.

Pour en savoir plus : www.fondationkenza.org

L'Institut de France

Créé en 1795, l'Institut de France a pour mission de proposer aux 5 Académies (française, inscriptions et belles-lettres, sciences, beaux-arts, sciences morales et politiques) un cadre harmonieux pour travailler au perfectionnement des lettres, des sciences et des arts, à titre non lucratif. Grand mécène, il encourage la recherche et soutient la création à travers la remise de prix, de bourses et de subventions (plus de 23 millions d'euros distribués chaque année par le biais de ses fondations abritées). Placé sous la protection du président de la République, il est également le gardien d'un important patrimoine, à commencer par le Palais du quai de Conti, 4 bibliothèques dont la bibliothèque Mazarine, ou encore de nombreuses demeures et collections qui lui ont été léguées depuis la fin du XIX^e siècle. Parmi elles se trouvent le château de Chantilly, l'abbaye de Chaalis, le musée Jacquemart-André, le château de Langeais, le manoir de Kerazan ou encore la villa Kérylos. www.institut-de-france.fr

La Fondation Kenza–Institut de France

Créée en 2009, la Fondation soutient les études à l'étranger d'étudiants en beaux-arts ou en histoire de l'art de plusieurs grandes écoles françaises.

www.fondationkenza.org

CONTACTS

Institut de France
Service communication
01 44 41 43 40 - com@institut-de-france.fr

Fondation Kenza–Institut de France
Email : fondation.kenza@gmail.com
Twitter : [@fondationkenza](https://twitter.com/fondationkenza)